



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2022

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	40
Membres excusés et représentés .....	7
Membres absents non représentés.....	2



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

**Communication de Monsieur le Maire sur les actions mises en place par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés pour l'accueil des réfugiés ukrainiens.**

### QUESTIONS ORALES

*Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne*

1. Quelles sont les dispositions d'accueil des réfugiés sur la ville actuellement et prévues, quel est le bilan du nombre de personnes accueillies à ce jour (adultes/enfants), l'affectation scolaire, et envisagez-vous une initiative spécifique de solidarité avec une ville ukrainienne ?

*Groupe Saint-Maur Avenir*

1. Quelles actions d'aide à l'Ukraine ont été mises en place ?

2. Les conclusions des expertises de l'ONF sur le Grand Chêne ne vous conduisent-elles pas à revenir sur l'opportunité d'autoriser un projet immobilier à proximité immédiate?

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

**Désigne Madame Carole DRAI, Secrétaire de séance**

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER  
Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN-SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLEHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Vincent PUIG, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, M. Matthieu FERNANDEZ, M. Frédéric LOURADOUR.  
Conseillers municipaux

Etaient absents représentés :

Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BRETON, M. Marc COHEN qui a donné pouvoir à Mme Achraf ATALLAH, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Claude SOUSSY, Mme Céline VERCELLONI qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à Mme Cécile BOUTON, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Déborah WARGON qui a donné pouvoir à M. Matthieu FERNANDEZ.

Etaients absents non représentés :

Mme Nadia GRONDIN, M. Laurent DUBOIS

Au cours de la séance :

Mme Nadia GRONDIN entre au point 4, M. Marc COHEN entre au point 8, Mme Cécile BOUTON quitte la séance au point 11, Mme Carole DRAI quitte la séance au point 13, Mme Carole DRAI et Mme Cécile BOUTON entrent au point 15, M. Henri PETTENI et M. Vincent PUIG qui a le pouvoir de M. Téo FAURE quittent la séance au point 15, M. Vincent PUIG entre au point 17, Mme Achraf ATALLAH quitte la séance au point 18, M. Henri PETTENI entre au point 18, Mme Achraf ATALLAH entre au point 20, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 34, M. Claude SOUSSY entre au point 36.

## 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Février 2022**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 Février 2022.

Unanimité

### **ADMINISTRATION GENERALE**

## 3. **Recours hiérarchique au ministre chargé du Logement contre l'arrêté de notification du prélèvement sur les ressources communales au titre de l'application de l'article 55 de la loi SRU et demande de remboursement de sa majoration de 300%**

**Prend acte** que :

1. A partir de 2011, l'Etat a privé la commune de tout ou partie, des moyens d'agir pour satisfaire au quota de 25% de LLS dont dispose la loi SRU ;
2. En agissant ainsi, l'Etat a rompu unilatéralement le Contrat de Mixité Sociale conclu pour la période 2017-2022.

**Soutient** l'engagement d'un recours hiérarchique au ministre chargé du Logement contre l'arrêté de notification du prélèvement sur les ressources communales au titre de l'application de l'article 55 de la loi SRU.

**Demande** le remboursement de la majoration de 300% des prélèvements effectués par l'Etat sur les ressources communales au titre de l'article 55 de la loi SRU pour la période concernée par le Contrat de Mixité Sociale 2017-2022.

Majorité

38 Pour

6 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI)

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

## 4. **Approbation des principes de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022/2026**

**Approuve** les principes de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022 / 2026.

**Autorise** M. le Maire à signer, pour la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022 / 2026, ainsi que tous documents y afférant.

Majorité

41 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

5. **Approbation de la mise en place de caméras de visualisation des plaques d'immatriculation (VPI) et demande de subventions**

**APPROUVE** la mise en place de caméras de visualisation des plaques d'immatriculation comme moyen de lutte contre l'insécurité sur le territoire de la commune de Saint-Maur ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à ce projet ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre des demandes de subvention se rapportant à la mise en place de ce dispositif.

Majorité

38 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

6. **Adhésion au SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne) de la commune de Gagny**

**Approuve** l'adhésion au SIFUREP de la commune de Gagny au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

Unanimité

7. **Communication du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France (S.I.G.E.I.F.)**

**Prend acte** de la communication du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France. (S.I.G.E.I.F.)

Dont acte

8. **Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France portant sur la gestion de la commune de Saint-Maur-des-Fossés - Exercices 2014 et suivants**

**Donne acte** de la présentation du Rapport de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France du contrôle de la Commune de Saint-Maur des Fossés pour les exercices 2014 et suivants.

Dont acte

**FINANCES COMMUNALES**

9. **Budget primitif 2022 : maintien des taux des taxes directes locales**

**Fixe** ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 31,29 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 37,91 %.

**Dit** que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2022 (état 1259 COM) à fournir par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité

38 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

10. **Vote du budget primitif 2022 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2021**

**Reprend** dans le budget primitif 2022 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2021.

**Procède** à l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2021 repris dans le budget primitif 2022 de la manière suivante (+ 24 645 269,79 €) :

➤ Affectation en section de fonctionnement : + 8 918 847,67 €

➤ Affectation en section d'investissement : + 15 726 422,12 €

**Approuve et arrête** le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>154 715 230,67</b>	<b>154 715 230,67</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>58 949 178,79</b>	<b>58 949 178,79</b>
<b>TOTAL</b>	<b>213 664 409,46</b>	<b>213 664 409,46</b>

Majorité

38 Pour

10 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

11. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès des services de l'Etat pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès des services de l'Etat, pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022.

Unanimité

12. **Aliénation de véhicule**

**Constata** que ce véhicule n'est plus utile au service public.

**Prononce** sa désaffectation du domaine public.

**Autorise** le Maire à le mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire AGORASTORE (ex Webencheres) sur internet.

Unanimité

## **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

### **13. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune de Saint-Maur-des-Fossés et le Centre Communal d'Action Sociale**

**Décide** la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune de Saint-Maur-des-Fossés et du CCAS de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

### **14. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

**Fixe** le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial à 8 titulaires et en nombre égal de représentants suppléants.

**Décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Commune et de son établissement public rattaché (CCAS) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit à 8 titulaires, et en nombre égal de représentants suppléants.

**Décide** du recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement public en relevant.

Unanimité

### **15. Approbation de l'affiliation de la commune de Saint-Maur-des-Fossés à titre volontaire et avec réserve au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France (CIGPC)**

**Approuve** l'affiliation à titre volontaire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés au Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France (CIG) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Décide** que cette affiliation est avec réserve et exclut de confier au CIG le secrétariat et le fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires (formations ordinaires et disciplinaires),

**Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite affiliation,

**Dit** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet à compter du budget de l'exercice 2023.

Majorité

40 Pour

5 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

### **16. Création de Commissions Administratives Paritaires communes entre la Commune de Saint-Maur-des-Fossés et le Centre Communal d'Action Sociale**

**Décide** la création d'une Commission Administrative Paritaire unique auprès de la commune pour chaque catégorie A, B et C, compétente pour l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité et du CCAS de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

17. **Création d'une Commission Consultative Paritaire commune entre la Commune de Saint-Maur-des-Fossés et le Centre Communal d'Action Sociale**

**Décide** la création d'une Commission Consultative Paritaire unique auprès de la commune, compétente pour l'ensemble des agents contractuels, sans distinction de catégorie, de la collectivité et du CCAS de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

18. **Convention de mise à disposition des agents territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'EPIC Théâtre et Cinémas de Saint-Maur**

**Approuve** la modification de la convention de mise à disposition de dix agents territoriaux au bénéfice de l'E.P.I.C « Théâtre et cinémas de Saint-Maur ».

**Dit** que cette mise à disposition sera concrétisée par arrêté du Maire après accord de l'agent concerné.

**Dit** que les salaires et charges des agents mis à disposition auprès de l'E.P.I.C « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » seront remboursés intégralement à la ville.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 30 juillet 2024.

Unanimité

19. **Modification du tableau des emplois**

**Approuve** l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Dit** que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Majorité

44 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Deborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

20. **Accord de médiation tripartite relatif à la situation de l'ancien directeur général de l'OPH de Saint-Maur**

**Approuve** l'accord de médiation tripartite à conclure entre la Ville, l'OPH Saint-Maur-Paris-Est et Monsieur Vincent BILLARD aux termes duquel la Ville accepte de prendre en charge l'excédent de rémunération perçu par Monsieur BILLARD s'élevant à 118.503 €, somme qui sera versée directement à l'OPH, et ses frais de conseil à hauteur de 2500 €.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'accord de médiation dans les termes susvisés.

**Autorise** Monsieur le Maire à saisir le tribunal administratif de Melun en vue d'obtenir l'homologation du présent accord de médiation.

Majorité

37 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

4 Ne prennent pas part au vote (M. Sylvain BERRIOS, Mme Hélène LERAITRE, M. Pierre GUILLARD, Mme Nadia LECUYER)

## **ENSEIGNEMENT**

### 21. **Avis sur les ouvertures et fermetures de classes du 1er degré pour la rentrée 2022-2023**

**Approuve** l'ouverture de classe à l'école élémentaire Edith Cavell

**Approuve** la création d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) à l'école élémentaire Marinville

**Emet** un avis très défavorable à la fermeture conditionnelle d'une classe à l'école maternelle Parc-Tilleuls

**Emet** un avis réservé aux fermetures et fermetures conditionnelles de classes des écoles maternelles Edith Cavell, Parc-Est, Marinville et élémentaires La Pie, les Mûriers et Bled

**Demande** l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Michelet

**Demande** l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Cazaux

Unanimité

### 22. **Remboursement et recouvrement des frais de scolarité entre communes**

**Abandonne** le principe de convention entre les communes.

**Demande** les frais de scolarité aux communes de résidence et régler ceux dûs par la Ville.

**Autorise** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer les dossiers nominatifs de demande de dérogation hors-commune fixant les modalités de remboursement et de recouvrement des frais de scolarité avec les autres communes.

Unanimité

## **FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

### 23. **Attribution de Subventions Sportives dans le cadre des contrats de performance individuels**

**Attribue**, au titre de l'année 2022, des subventions aux athlètes, inscrits sur liste ministérielle de sportif de haut niveau ou ayant participé à une compétition internationale officielle pour un montant de 45 000 € réparti comme suit :

CANNONE Romain (Contrat de Performance Individuel Élite 2021-2022 VGA Escrime)	5 000 €
KALONJI Alaïs (Contrat de Performance Individuel Sénior 2021-2022 VGA Plongeon)	5 000 €
TCHAKOUNTE Dora (Contrat de Performance Individuel Élite 2021-2022 VGA Haltérophilie)	5 000 €
BELAUD Valentin (Contrat de Performance Individuel Sénior 2021-2022 VGA Pentathlon)	5 000 €
KINGUE MATAM Bernardin (Contrat de Performance Individuel Sénior 2021-2022 VGA Haltérophilie)	5 000 €
MICHEL Anaïs (Contrat de Performance Individuel Élite 2021-2022 VGA Haltérophilie)	5 000 €
RIGAUD Garance (Contrat de Performance Individuel Élite 2021-2022 VGA Haltérophilie)	2 000 €

GAUDIN Yanis (Contrat de Performance Individuel Relève 2021-2022 VGA Badminton)	1 000 €
GILLET Jade (Contrat de Performance Individuel Relève 2021-2022 VGA Natation et sélection aux Championnats d'Europe 2021)	6 000 €
GILLET Nais (Contrat de Performance Individuel Relève 2021-2022 VGA Natation)	1 000 €
HOAREAU Nicolas (Contrat de Performance Individuel Relève 2021-2022 VGA Badminton)	1 000 €
VERCELOT Émilie (Contrat de Performance Individuel Relève 2021-2022 VGA Badminton)	1 000 €
BORIES Léo (Contrat de Performance Individuel Relève 2021-2022 VGA Pentathlon)	1 000 €
KABEYA TSHISOLA Jemima (Contrat de Performance Individuel Relève 2021-2022 STELLA Handball)	1 000 €
PHANTHALA Margot (Contrat de Performance Individuel Relève 2021-2022 CS Marne Tennis)	1 000 €

**Dit**, que Ces dépenses seront imputées au budget 2022 de la Ville.

Unanimité

24. **Attribution de Subventions aux Associations Sportives dans le cadre de la performance par équipe**

**Attribue**, au titre de l'année 2022, des subventions aux associations sportives pour un montant de 313 000 € répartis comme suit :

Hockey Sporting Club (Contrat de Performance Equipe 2021-2022)	4 000 €
U.S. Lusitanos Saint-Maur (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 2 <sup>ème</sup> partie)	60 000 €
STELLA Saint-Maur Handball (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 2 <sup>ème</sup> partie)	130 000 €
VGA Badminton (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 )	10 000 €
VGA Basket (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 )	21 000 €
VGA Escrime (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 )	8 000 €
VGA Football Féminin (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 2 <sup>ème</sup> partie)	35 000 €
VGA Haltérophilie (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 )	12 000 €
VGA Rugby (Contrat de Performance Equipe 2021-2022)	4 000 €
VGA Tennis de Table (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 )	3 000 €
VGA Volley Ball (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 )	22 000 €
VGA Water Polo (Contrat de Performance Equipe 2021-2022 )	4 000 €

**Dit**, que ces dépenses seront imputées au budget 2022 de la Ville

Unanimité

25. **Attribution de Subventions aux Associations Sportives dans le cadre de la promotion du Sport**

**Attribue**, au titre de l'année 2022, diverses subventions aux associations sportives pour un montant de 3 720 € réparti comme suit :

VGA Saint Maur (Coupons sport 2021-2022)	3 420 €
DJOSON (Coupons sport 2021-2022)	60 €
STELLA Sports Handball (Coupons sport 2021-2022)	60 €
SMUS (Coupons sport 2021-2022)	180 €

**Dit**, que ces dépenses seront imputées au budget 2022 de la Ville.

Unanimité



26. **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Tennis de Saint-Maur**

**Attribue**, au titre de l'année 2022, **10 000 € au titre de la promotion du Sport** à l'Amicale Tennis de Saint-Maur.

**Dit** que cette subvention sera affectée à la rénovation d'un des courts de tennis de l'association.

**Dit** que cette dépense sera imputée sur le budget 2022 de la Ville.

**Demande** à cette association de porter sur ses différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Unanimité

1 Ne prend pas part au vote (M. Germain ROESCH)

27. **Attribution d'une subvention relative à l'aide à la formation BNSSA**

**Approuve** l'attribution d'une subvention à hauteur de 80% du coût de la formation, dans la limite d'un plafond de 1 000€ au candidat PRIEUR Timoty,

**Dit** que cette subvention sera imputée au budget 2022 de la Ville

Unanimité

28. **Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de pouce et Bourse au permis**

**Approuve** l'attribution de subventions pour un montant de 11 000 euros pour les projets figurant ci-après :

**Lazare MAARAWI – Coup de Pouce ..... 1 000 €**

Elève en 3<sup>ème</sup> année de Sciences Po Paris.

Réalisation de son 1<sup>er</sup> cycle bachelor par 1 semestre d'étude à l'étranger. Affecté à l'Université américaine du Caire. Prendra des cours d'arabe de façon intensive, du 15 janvier au 20 juin 2022.

Participation financière pour les frais liés, visa, inscription à l'université, assurance, logement, billets d'avion etc...

**Paul JEROME – Coup de Pouce ..... 1 000 €**

Passionné de sport automobile. Souhaite s'inscrire au Championnat de France F4 2022 et au Pôle France Automobile FFSA au Mans pour suivre une scolarité adaptée.

Son association PJ Racing à quelques sponsors mais le budget pour réaliser ses rêves est conséquent et ses déplacements coûtent chers à sa famille.

Participation financière pour les frais liés aux déplacements et pour l'achat de matériel adapté.

**Yasmine MERINE – Coup de Pouce ..... 1 000 €**

Elève en 3<sup>ème</sup> année à l'école d'ingénieur EFREI Paris, doit réaliser dans le cadre de son cursus un semestre à l'étranger, à Kuala Lumpur en Malaisie. L'Université Asia Pacific University of Technology et Innovation dispense des cours en adéquation avec son projet professionnel qui est l'informatique et tout en anglais.

Du 29 janvier à début juin 2022.

Participation financière pour les frais liés, visa, inscription à l'université, assurance, logement, billets d'avion etc...

**Chelsea NORINDR – Coup de Pouce ..... 1 000 €**

Etudiante en Economie Internationale à l'Université Paris Est de Créteil, a conçu avec 4 camarades, un projet humanitaire nommé « No Girl Child Left Behind » qui se déroulera en Tanzanie.

Les étudiantes réaliseront une série de conférences auprès des jeunes sur les menstruations et distribueront des protections réutilisables. Rencontres également avec le corps enseignant pour les sensibiliser à ce thème.

Du 14 au 26 mars 2022.

Participation financière pour les frais liés, visa, assurance, logement, billets d'avion, matériel pour confectionner les protections réutilisables etc...

**Eli NTINIA LEVY – Coup de Pouce ..... 1 000 €**

Est actuellement étudiant sportif évoluant à Toulouse dans la discipline du basketball. A évolué à la VGA Saint-Maur jusqu'à ses 15 ans. puis à 16 ans, a évolué en Senior Nationale Masculine (5<sup>ème</sup> au championnat national français). Ensuite a été sélectionné dans l'équipe nationale de la République Démocratique du Congo pour la coupe du monde en décembre 2020.

Souhaite jouer à la NCAA en division 1 ou 2 puis se présenter à la Draft en 2026.

Recherche un soutien financier pour voyager, faire des stages, acheter des nouvelles chaussures de basket...

**Bartoloméo VOSGIEN – Bourse au permis (sur dossier) ..... 1 000 €**

Lycéen.

Avec l'aide de l'association « Groupement Syndical Apicole » et soutenu par ses professeurs, son action citoyenne consistera à créer un club apiculture (LMBEE) hebdomadaire dans son lycée M. Berthelot. L'objectif : la transmission des savoirs, découvrir le métier, l'importance de la bio-diversité... et installer des ruches dans le lycée au début du printemps 2022. Durée : 60 h.

**Hanif TRAORE – Bourse au permis (sur dossier) ..... 1 000 €**

En BTS 2<sup>ème</sup> année.

Pour son action citoyenne, souhaite travailler en tant que bénévole au sein de l'Entente VGA-SMUS Football. Enseignera le football à des enfants.

Durée : 60h.

**Ousmane TRAORE – Bourse au permis (sur dossier) ..... 1 000 €**

Etudiant en 1<sup>ère</sup> année de licence.

Souhaite travailler dans la maison de retraite Résidence Sévigné, afin de s'occuper des personnes âgées et d'exécuter certaines tâches au sein de la maison de retraite.

Durée : 60h.

**Hamadou FANGUINA – Bourse au permis (sur dossier) ..... 1 000 €**

Lycéen.

Souhaite travailler dans la maison de retraite Résidence Sévigné à Saint-Maur. Aidera les personnes âgées à manger, à se déplacer et être à leur écoute. Participera également à l'accueil».

Durée : 60h.

**Coleen SAINTE-ROSE – Bourse au permis (sur dossier) ..... 1 000 €**

Terminale en Bac Pro Accueil.

Bénévole dans une association d'aide et soutien aux malades mentaux (« Les Amis de Cléophas » à Saint-Maur).

Durée : 60h.

**Mohamed ABLOUL** – Bourse au permis (sur dossier) ..... **1 000 €**  
Etudiant en licence de Philosophie.

L'action citoyenne choisie est de l'accompagnement pédagogique auprès de jeunes scolarisés en primaire ou au collège par l'association IRO-O à Champigny. Création d'ateliers d'écriture, de lecture mais aussi de mathématiques, aider les enfants qui ont du mal avec le numérique, initiation au traitement de texte, excel... donner des cours de méthodologie. Je serai également un soutien moral et à l'écoute des enfants, de leurs besoins et préoccupations.

Engagement à être le tuteur de 3 élèves et à les accompagner pendant toute leur année scolaire.

Durée : 60h.

**Dit** que ces subventions seront imputées au budget 2022 de la Ville

Unanimité

### **ANIMATIONS**

29. **Approbation du règlement intérieur de la Foire aux Trouvailles et des tarifs de participation**

**Approuve** le règlement de la « Foire aux Trouvailles »

**Approuve** la grille tarifaire ci-dessous :

Type d'emplacement	Saint-Maurien	Non Saint-Maurien
Emplacement couvert 3 m x 2 m (1 table + 2 chaises)	41€	58€
Emplacement volant 3 m x 2 m	27€	42€
Emplacement enfant 2 m x 2 m	4€	12€

**Autorise** Monsieur le Maire ou à défaut un élu délégué à apporter, par décision, des modifications mineures (date et horaires, etc...) au présent règlement,

**Dit** que la présente délibération sera applicable à compter de sa certification exécutoire,

**Dit** que les recettes seront encaissées au budget de la ville,

**Abroge** tout ancien règlement et tarif, relatifs à la « Foire aux Trouvailles », pouvant exister.

Unanimité

### **AFFAIRES SOCIALES**

30. **Projet d'établissement Maison des seniors de Saint-Maur-des-Fossés**

**Approuve** le projet d'établissement de la Maison des seniors de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

31. **Attribution des subventions aux associations intervenant pour le quartier prioritaire des Rives de la Marne dans le cadre de la Politique de la Ville pour la programmation 2022**

**APPROUVE** l'attribution de subventions d'un montant de 12.950 € aux porteurs associatifs œuvrant pour la programmation du quartier prioritaire des « Rives de la Marne » au titre de l'année 2022 :

- VGA : 2000€
- Association Femmes Saint Maurienne : 1000€
- Au Fil de l'eau : 1000€
- Coach Ying – Libère ton potentiel : 1000€
- Collectif Résonnances : 1500€
- A défaut d'autres mots : 1250€
- Conseil Citoyen : 3700€
- La Compagnie d'Imaginaire : 1500€

**PRECISE** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2022 au titre de la politique de la ville.

Unanimité

32. **Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le budget de la ville (exercice 2022).**

**Attribue**, au titre de l'année 2022, une subvention de 1.194.000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale.

**Dit** que la dépense sera imputée au budget 2022 de la Ville

Unanimité

### **AFFAIRES CULTURELLES**

33. **Dotation pour contraintes particulières à verser au budget de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" au titre de l'exercice 2022**

**Décide** l'attribution d'une dotation de 1 200 000 € sur le budget de l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » au titre de l'exercice 2022, dont le versement interviendra en deux acomptes.

Unanimité

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

34. **Rétrocession du bail commercial relatif aux locaux sis 22 rue Baratte-Cholet**

**Autorise** la rétrocession du bail commercial portant sur les locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 22 rue Baratte-Cholet à Saint-Maur-des-Fossés, au bénéfice de « La Cucina », pour l'implantation d'une activité d'épicerie fine traiteur, au prix de 130 000 €, auquel s'ajoute le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 3 675 € au profit de la Ville. Le bail cédé est consenti moyennant un loyer annuel de 22 050,96 € et 600 € de charges annuelles. Cependant, ce bail devra faire l'objet d'une résiliation au profit d'un nouveau bail commercial pour un loyer annuel de 27 600 € HT-HC, qui sera signé entre le bailleur et le repreneur.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir pour la rétrocession de ce droit au bail et tout document s'y rapportant.

**Dit** que la recette correspondante est inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2022.

Unanimité

35. **Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial relatif aux locaux sis 85 avenue du Bac**

**Approuve** le cahier des charges de rétrocession relative au choix d'un repreneur du bail commercial portant sur les locaux sis 85 avenue du Bac à La Varenne Saint-Hilaire, en vue de l'exercice d'une activité d'alimentation, d'épicerie fine ou de traiteur.

**Autorise** Monsieur le Maire à lancer un appel à candidatures en vue de trouver un repreneur auquel rétrocéder le bail commercial préempté.

Unanimité

**MARCHES PUBLICS**

36. **Déclaration sans suite de la procédure de passation de la Délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement**

**Approuve** la déclaration sans suite de la procédure de passation relative au contrat de concession pour la gestion des marchés d'approvisionnement pour un motif d'intérêt général tiré de la nécessité de redéfinir le périmètre de la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

**Autorise** M. le Maire à signer les documents relatifs à cette déclaration sans suite.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

37. **Saisine de la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement**

**Décide** de saisir la commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

38. **Modification du Contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et la perception des droits de place**

**Approuve** la prolongation jusqu'au 30 septembre 2023 du contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et la perception des droits de place ;

**Autorise** en conséquence M. le Maire à signer l'acte modificatif unilatéral.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

39. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif aux Missions de programmiste**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux Missions de programmiste et toutes les pièces liées à son exécution avec les sociétés :

- VERDI CONSEIL CŒUR DE France domiciliée au 99 rue de Vaugirard - 75006 PARIS,
- PROGRAMME OBJECTIF PROJET domiciliée au 29 rue de la Monesse - 92370 CHAVILLE.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

40. **Attribution de l'appel d'offres ouvert d'impressions sur supports synthétiques**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché d'impressions sur supports synthétiques et toutes les pièces liées à son exécution avec la société ARIA REPRO.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

41. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la captation/retransmission du conseil municipal et des questions/réponses du Maire**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'entretien et aux travaux neufs de voirie et réseaux divers et toutes les pièces liées à son exécution avec :

La société MULTICAM SERVICES domiciliée 94 rue des sorins à MONTREUIL (93100).

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

42. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la location de mobiliers et matériels événementiels**

**Autorise Monsieur le Maire** à signer le marché relatif à la location de mobiliers et matériels événementiels lots 1 et 2 **et toutes les pièces liées à son exécution avec :**

La société COMPACT domiciliée 5 rue Ambroise Croizat – BP 30523 à GOUSSAINVILLE (95195).

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

43. **Acte modificatif n°1 au marché de prestations relatives à la communication - Lot 1 Impression et brochage comprenant la fourniture de papier du magazine Saint-Maur Infos**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 à l'accord cadre de **prestations relatives à la communication – Lot 1 Impression et brochage comprenant la fourniture de papier du magazine Saint-Maur Infos** ayant pour objet d'annexer une grille tarifaire au Bordereau des Prix Unitaires, valable jusqu'en juin 2022.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

44. **Acte modificatif n°1 au marché relatif à prestations d'entretien des monte-charges et ascenseurs des bâtiments communaux**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 à l'accord cadre de **prestations d'entretien des monte-charges et ascenseurs des bâtiments communaux** ayant pour objet de rajouter trois prix au bordereau des prix unitaires.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

45. **Acte modificatif n°1 au marché relatif à la maintenance des portes automatiques des bâtiments communaux - lot 3 portes, portails, barrières**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 à l'accord cadre de **maintenance des portes automatiques des bâtiments communaux – lot 3 portes, portails, barrières** ayant pour objet de rajouter la maintenance d'un portail coulissant automatique au bordereau des prix unitaires.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

46. **Acte modificatif n°1 au marché relatif à la fourniture de carburants en station-service par cartes accréditatives et services associés**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 au marché de **fourniture de carburants en station-service par cartes accréditatives et services associés** ayant pour objet le changement de nom de la société WEX FLEET Francs SAS en WEX EUROPE SERVICES SAS domiciliée 20 rue Cambon à PARIS (75001).

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

47. **Acte modificatif n°1 relatif au marché de Produits d'entretien et d'hygiène professionnels - Lot 1 Produits d'entretien et d'hygiène**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Produits d'entretien et d'hygiène professionnels – Lot 1 Produits d'entretien et d'hygiène.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

48. **Acte Modificatif n°2 au marché d'Impression de supports de communication divers et supports de papeterie hors magazine municipal - Lot A Impression d'affiches**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°2 au marché d'Impression de supports de communication divers et supports de papeterie hors magazine municipal - Lot A Impression d'affiches signé avec la société WESTGRAPHY ayant pour objet d'augmenter le montant maximum du marché de 8.000 euros hors taxes pour le porter à 88.000 euros hors taxes pour sa durée totale.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

49. **Acte modificatif n°6 relatif au marché de Travaux d'entretien, d'amélioration et de maintenance des voiries et réseaux divers sur le domaine public et privé de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°6 au marché de Travaux d'entretien, d'amélioration et de maintenance des voiries et réseaux divers sur le domaine public et privé de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ayant pour objet la prolongation du marché jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2022.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

### **COMMUNICATIONS**

50. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

51. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 1 H 00 .